

PROCÈS VERBAL

RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre 2022, nous Roselyne CAIL, Maire, avons convoqué le Conseil Municipal en session ordinaire le cinq décembre de l'an deux mille vingt-deux à dix-neuf heures pour délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous. La convocation légale leur a été adressée par voie dématérialisée, dont un exemplaire a été affiché dans le panneau d'affichage extérieur de la mairie.

I) Informations du Maire et des Adjointes

II) Administration générale – Finances

FINANCES

- 1) Décision Modificative N°3
- 2) Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement
- 3) Demande de subvention de l'école Lavisse : création d'une fresque murale
- 4) Admission en non-valeur
- 5) Restaurant municipal tarif 2023
- 6) Demande de Subvention Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache-Projet « Mieux vivre ma ville »
- 7) Demande de subvention Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache-Projet « Industrie du divertissement »
- 8) Demande de subvention Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache-Projet « Petit-Château-Clos et couvert »

GESTION DU PATRIMOINE

- 9) Désaffectation et Déclassement des 2 anciens logements instituteurs de l'école Richepin
- 10) Modification des tarifs camping
- 11) Modification règlement camping

URBANISME

- 12) Subvention amélioration de l'Habitat

III) Questions diverses

Le cinq décembre de l'an deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la salle habituelle des séances et sur convocation et la présidence de Madame Roselyne CAIL, Maire.

Madame Le Maire, soussignée, certifie que le compte rendu de la réunion du conseil Municipal en date du lundi 3 octobre 2022 a été affiché dans le tableau d'affichage de la mairie, le 14 juin 2022 dans les conditions prévues à l'article L 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

Le compte rendu de la séance du 3 octobre 2022 est adopté à la majorité.

Étaient présents : Mme CAIL Roselyne ; M. DESCAMPS Lucien ; Mme LEFEVRE Katie ; M. OUBRY René ; Mme CLEMENT Lydie ; M. MUNIER Gérard ; Mme DUPONT Adeline ; M. DURSENT Jérôme ; M. DUFOUR Ludovic ; Mme DENOYELLE Céline ; M. POULAIN Michel ; Mme DUPRE Médine ; M. DOUART Guy ; Mme HAAS Stéphanie ; Mme BOURGE Michelle ; Mme HAUET Chantal ; M. EKMAN Stéphane ; M. LA PERSONNE Ferdinand.

Excusés : M. DEHEN Jean-Yves ; M. COMPERE Quentin qui a donné pouvoir à Mme DUPONT Adeline ; M. BÉTRÉMIEUX Erick qui a donné pouvoir à M. EKMAN Stéphane ; Mme BRANCOURT Laure qui a donné pouvoir à M. LA PERSONNE Ferdinand.

Absents : Mme BONNETERRE Marie-Noëlle.

Nomination du secrétaire de séance :

A l'ouverture de la séance et à l'unanimité des membres présents, Madame BOURGE Michelle est élue secrétaire.

I) Informations du maire, des adjoints et des conseillers municipaux :

Dans le cadre de mes délégations, je vous informe qu'un marché public a été lancé pour renouveler les assurances.

- Concert de l'orgue du Samedi 3 décembre de grande qualité.
- Téléthon du 3 décembre, remerciement aux élus qui se sont investis, ainsi qu'aux services techniques.

Adeline DUPONT Adjointe au développement commercial informe de l'ouverture de nouveaux commerces :

- O' trouve tout (Anciennement garage Renault Rue Robert Degon)
- Au P'tit bonheur (Anciennement coiffeur Cassandra Place du Général de Gaulle)
- France Pizza (Place du général de Gaulle)
- L'Atelier du cheveu (Coiffeur Rue du Rejet)
- Friterie Snack (Emplacement situé après le Stade Arthur Moyniez)

Et d'un changement de propriétaire au Kebab situé place du Général de Gaulle.

- Octobre Rose, Madame le Maire informe de la remise d'un chèque d'environ 1 400 € et remercie les 6 associations qui ont participé (La C.A.N., le Don du Sang, les vieilles godasses, le SI, Art et Création, ensemble vocal novionnais)

- Projet Démos- dispositif notamment à caractère social proposé par la CCTC qui permet à 15 élèves de bénéficier de cours de musique 2 fois par semaine (12 Novion, 2 Esquéheries et 1 Boué)

- Mission locale a invité une centaine de personnes dans le cadre du « Contrat Engagement Jeunes » 10 personnes se sont présentées.

- Retour sur la concertation publique du 21 Novembre 2022, beaucoup d'idées ont été proposées par les administrés, Madame le Maire remercie la CAUE pour leur accompagnement dans cet exercice.

- Elections professionnelles le 8 décembre.

- Ecole de la 2^{ème} chance : création d'un bus itinérant pour venir chercher nos jeunes en difficulté.

Lucien Descamps Adjoint aux travaux informe que :

- Des travaux d'isolation des plafonds de l'Ecole Lavisse ont débuté
- Les fenêtres de l'étage de la MFS ont été changées
- La pose de la première pierre pour la nouvelle déchetterie aura lieu le 14 décembre.

Madame le Maire rappelle que l'éclairage public a été coupé dans les hameaux.

ET intervient pour préciser que lors d'un trajet nocturne entre Cambrai-Le Nouvion, elle s'est assurée que toutes les communes traversées ont éteint leur éclairage public.

Mme DURSENT conseiller délégué à la sécurité informe :

- Les travaux de vidéoprotection sont pratiquement terminés à 95 %
- Visite du Capitaine DUBLANCHE qui souhaite organiser une réunion publique notamment sur la prévention
- Le Site internet avance

Katie LEFEVRE Adjointe aux affaires scolaires informe :

- Dans le cadre de villes et villages fleuris, la commune a reçu le prix « Biodiversité et mise en valeur du patrimoine naturel » notamment grâce à un travail avec les services techniques et est admise à concourir au niveau régional
- Conseil Municipal des jeunes, 6 listes se sont présentées, la liste des petits nouvionnais l'a emporté et Anne-Sophie CHINCHILLA a été élue Maire. (Le 1^{ER} projet a été d'installer 2 sapins dans la cour des écoles) - à noter que la CCTC réfléchit à organiser un conseil des collégiens.

Méline DUPRÉ

Annonce le programme du Marché de Noël

Samedi 10 décembre 2022

10 h 30-17 h 15 Pitou et ses amis « racontent Noël » (dans le bus voyageur) -5 représentations

11 h 30 Concert -Salle Polyvalente-Batterie-Fanfare de Fesmy

13 h 30 à 20 h : Patinoire Gratuite

18 h à 19 h 30 Concert Gospel à l'église

Dimanche 11 décembre 2022

15 h 30 Arrivée du Père Noël

17 h 30 Feu d'artifice

Lundi 19 décembre - journée cinéma - 16 h « Le Royaume des Etoiles »-

20 H 30 « La Plancha »

Le 21 janvier « Murder Party » organisé à la médiathèque

Le 28 Janvier spectacle « Un temps de chien » Théâtre Humoristique

René OUBRY, représentant la commune au SENA informe

- La refonte de la canalisation La Malassise-Rue Auguste Page est classée en priorité 1-483 455 €
- Le % de la part du SENA 0,22 € sur le prix de l'eau va augmenter de 5 % (Pour une consommation de 100 m3 cela correspond à une augmentation de 15 €)
- Projet Rue Jacques Brel en attente

Gérard MUNIER rend compte de la réunion Des Maisons France Services (avec Jean-François CHEVALLIER) :

24 Maisons France Services dans l'Aisne dont 4 itinérantes

Retour des services publics à moins de 30 minutes de chaque habitant

Lydie CLÉMENT intervient pour informer que le service de délivrance de carte d'identité ne devrait pas tarder à mettre en route, il ne manque plus que 2 formations à faire pour les agents, la première étant programmée le 14 décembre.

Elle rappelle que les agents de la MFS peuvent renseigner les usagers sur les différentes problématiques avec la SAUR.

Adeline DUPONT informe qu'un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour trouver des prestataires afin d'animer la base de loisirs

Enfin, Madame le MAIRE conclut sur l'année LAVISSE qui s'achève, en rappelant les différentes activités (Colloque, spectacle de marionnettes, création et inauguration d'un buste d'Ernest Lavisse).

II) Administration générale - Finances

FINANCES

1) **Décision Modificative N°3**

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

60621 Combustibles	78 000,00 €	
6574 Subvention associations	- 5 000,00 €	
6411 Personnel titulaire	-4 000,00 €	
7336 Droits de Place		12 000,00 €
7473 Participation Département		10 000,00 €
7478 Participation Autres organismes		1 000,00 €
773 Mandats annulés		4 000,00 €
7788 Produits exceptionnels divers		42 000,00 €
	69 000,00 €	69 000,00 €

Investissement

2033 Frais d'insertion	100,00 €	
2051 Concessions, droits similaires	4 600,00 €	
2152 Installations de voirie	3 960,00 €	
2158 Autres installations, matériel et outillage	133 590,38 €	
	-133 590,38	
2181 Installations générales, agencements	€	
2184 Mobilier	700,00 €	
2188 Autres immobilisations corporelles	300,00 €	
2315 Installations, Matériel et Outillage Technique	-9 660,00 €	
	0,00 €	- €

2) **Engagement liquidation et mandatement des dépenses d'investissement**

Tenant compte des opérations d'investissement non programmées antérieurement au 31/12/21 à réaliser avant le vote du budget primitif,

Vu l'article 15 de la loi du 5 Janvier 1988, journal officiel du 6 Janvier 1988,
Vu la circulaire interministérielle du 11 janvier 1989,

Le conseil Municipal,
à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, à savoir :

* 202 Frais réalisations documents urbanisme	3 456,90 €
* 2031 Frais d'études	4 365,00 €
* 2033 Frais d'insertion	250,00 €

* 2051 Concessions, droits similaires	1 517,50 €
*204172 Autre EPL : Bâtiments, installations	6 425,00 €
* 21311 Hôtel de Ville	18 740,35 €
* 21312 Bâtiments scolaires	36 517,30 €
*21318 Autres bâtiments publics	38 865,96 €
*2152 Installations de voirie	990,00 €
* 2158 Autres installat., matériel et outillage	33 690,10 €
* 21758 Autres install., matériel (mise à disp.)	190,00 €
*2183 Matériel de bureau & inform.	2 500,00 €
*2184 Mobilier	175,00 €
*2188 Autres immob. Corp	1 964,12 €
*23150 Instal. Matériel outillage technique	98 556,27 €

3) Demande de subvention de l'école Lavisse : création d'une fresque murale

Suite au projet « dessine ta cour idéale » de Monsieur Jean-Louis BRICOUT, député, une fresque représentant les 4 saisons a été réalisée sous le préau de l'école Richepin.

Vu la demande du 23 septembre 2022, émanant de Monsieur Régis VANDERHAEGEN directeur de l'école Lavisse-Ricepin, sollicitant une subvention municipale de 500 € pour la réalisation de cette fresque murale.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de **500€** à la coopérative scolaire de l'école Lavisse-Richepin.

La dépense sera prélevée sur le budget 2022.

4) Admission en non-valeur

Sans objet.

5) Restaurant municipal tarif 2023

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Décembre 2020,

Vu l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Octobre 2021-106,42-Octobre 2022-113,16) traduisant une augmentation de 6 %,

Monsieur MUNIER Gérard adjoint aux finances,

Considérant la nécessité de procéder à une augmentation pour l'équilibre du budget

Propose une augmentation de 5 %

Monsieur EKMAN Stéphane propose que l'on suive l'augmentation des prix de 6%.

Monsieur DURSENT Jérôme intervient également pour confirmer ce choix.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

après avoir délibéré

DÉCIDE de suivre l'évolution de l'indice des prix à la consommation et donc de procéder à une augmentation de 6%

Approuve la modification du prix des repas, à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

	<u>Tarifs 2021 et 2022</u>	<u>Tarif 2023</u>
- Divers (pompiers, associations...) =	5.21 €	5.52 €
- C.C.A.S. du Nouvion-en-Thiérache =	3.82 €	4.05 €

6) Demande de Subvention Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache-Projet « Mieux vivre ma ville »

Madame le Maire rappelle que la réflexion sur le « re questionnement de son territoire », a permis à la ville du Nouvion-en-Thiérache de déterminer les enjeux/ besoins urbains et environnementaux d'aujourd'hui. Le projet « Mieux vivre ma ville » s'attache à reconstruire des espaces publics de qualité et l'identité jadis de renommée touristique dans le territoire de la Thiérache. Il consiste au réaménagement urbain et le déploiement de mobilités douces avec les liaisons entre les pôles touristiques et le centre-ville.

Le réaménagement urbain sera la création d'îlots de fraîcheurs, dans un premier temps dans le centre-ville, comme par exemple dans la cour du tiers lieu composé d'une Maison France Services, d'une salle des associations, d'une salle de formation à l'informatique et bientôt d'un espace de coworking ; puis sur l'ensemble de la ville en priorisant les quartiers. Le déploiement de mobilités douces, consiste à la création d'une liaison cyclable entre le centre-ville et les pôles touristiques, dont le camping du Bel Etang (ouverture récente) et de la base de loisirs composée d'une piscine municipale, d'une salle en location appelée « Maison du Lac », d'un camping municipal, aire de camping-car, d'un terrain multisports (beach volley, city-stade, terrain de pétanque, terrain de basket, équipements de fitness, futur skate-park) et du petit château.

Pour cela, l'équipe municipale souhaite faire appel à l'ADUS (agence de développement et d'urbanisme), pour réaliser une mission d'assistance conseil dans le cadre du réaménagement urbain et le déploiement de mobilités douces en centre-bourg.

Contenu de la mission :

- a) Mission cadre : Appui en études et ingénierie pour l'accompagnement de la commune à la mise en place de son projet global de revitalisation**
 - Assistance conseil dans le suivi de l'élaboration des projets urbains de la commune.
- b) Accompagnement au projet global de revitalisation sur le secteur du centre-bourg**
 - Soutien dans la définition de l'ambition stratégique globale,
 - Soutien à l'écriture et la déclinaison du plan d'actions.
 - Accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle.
- c) Accompagnement de la commune au déploiement d'un volet mobilité douce.**
 - Soutien à la réalisation d'un diagnostic mobilité à l'échelle de la commune,
 - Soutien à la création de parcours vélo à travers la commune, notamment en centre-ville afin de travailler sur la liaison avec la base de loisirs et le camping du Bel étang,
 - Soutien dans l'expérimentation ou la mise en œuvre d'actions « mobilité » au sein de la commune.

Le coût du projet, est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT - HT

Postes de dépenses	DÉPENSES (€)	RECETTES (€)		
Mission d'assistance conseil dans le cadre du réaménagement urbain et le déploiement de mobilités douces (ADUS)	30 000	Etat (PACTE SAT II)	24 000	80 %
		Commune	6 000	20 %
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000	100 %

Monsieur EKMAN Stéphane demande si la ville peut se permettre cette dépense

Madame HAUET rappelle que nous sommes « petite ville de demain » et qu'il ne faut pas laisser cette opportunité nous échapper

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

19 voix pour et 2 abstentions (M. EKMAN et M. BÉTRÉMIEUX),

Arrête et approuve la mission d'assistance conseil dans le cadre du réaménagement urbain et le déploiement de mobilités douces en centre-bourgs, auprès de l'ADUS.

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ETAT dans le cadre du PACTE SAT II.

7) Demande de subvention Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache-Projet « Industrie du divertissement »

Riche en histoire et en patrimoine, Madame le Maire rappelle que la ville du Nouvion-en-Thiérache regorge de sites/ bâtis dont les chapelles, le grand château, le petit château, la tombe d'Ernest Lavis, le monument aux morts, l'ancienne école Lavis, l'ancienne trésorerie et la mosaïque de la Fromagerie. Aujourd'hui, la ville souffre d'un manque de mise en valeur de son patrimoine historique. C'est pourquoi, elle mène actuellement une politique de réhabilitation des bâtiments historiques et la valorisation de son histoire, notamment à travers des manifestations comme par exemple, « L'année Lavis 2022 » organisée par l'association du Groupe d'Histoire Local. Pour répondre aux enjeux de revitalisation du centre-bourg dans le programme « Petites Villes de Demain », le projet « L'industrie du divertissement » a été pensé conjointement avec le tissu urbain du centre-bourg dans lequel il s'insère.

En effet, la réflexion sur le « re questionnement de son territoire », a permis à la ville du Nouvion-en-Thiérache de déterminer les enjeux/ besoins urbains et environnementaux d'aujourd'hui.

Le projet « L'industrie du divertissement », concerne 2 bâtiments patrimoniaux de la commune, l'ancienne école Lavis et l'ancienne trésorerie du Nouvion.

Concernant l'ancienne école Lavis, le projet consiste à relancer le dynamisme du centre-ville et à développer les liens sociaux tout en valorisant un des patrimoines incontournables de la ville, l'ancienne école Lavis.

L'idée est de réhabiliter la totalité de l'ancienne école Lavisse, par le réaménagement du centre aéré (qui ne respecte plus les normes de sécurité) situé dans l'aile gauche, d'installer l'école de musique intercommunale dans l'aile droite (actuellement installée à l'école primaire Richépin, la ville souhaite déplacer l'école de musique intercommunale dans l'ancienne école Lavisse) et de porter une réflexion avec le CAUE sur les 2 derniers étages. En terme d'accessibilité, la ville souhaite intégrer un ascenseur et des accès PMR (personnes à mobilité réduite) pour le centre aéré et l'école de musique intercommunale. Le but étant de proposer ces activités aux communes voisines, ne disposant pas d'un regroupement de différentes disciplines de loisirs intergénérationnelles.

Une visite dans l'ancienne école Lavisse a été organisée avec l'ingénieur d'opérations et la Directrice de l'école de musique intercommunale de la Communauté de Communes de la Thiérache du Centre (CCTC) en septembre 2022. Suite à cette visite, la CCTC a exprimé un fort intérêt pour les locaux de l'aile droite de l'ancienne école Lavisse auprès de la ville. De plus, la ville du Nouvion-en-Thiérache a organisé le 21 novembre 2022, une concertation publique autour du centre-bourg de la ville (le potentiel des espaces publics et le devenir des bâtiments communaux, à savoir le tiers-lieu, l'ancienne école Lavisse), qui viendrait alimenter le diagnostic du CAUE et de l'ADUS.

Concernant **l'ancienne trésorerie du Nouvion**, le projet s'attache à développer et animer le tiers-lieu du centre-ville du Nouvion-en-Thiérache, qui se trouve être peu valorisé. L'idée est de créer un « Laboratoire de mixité sociale », c'est-à-dire de réhabiliter l'ancienne trésorerie de la commune, afin d'aménager un espace de coworking. Pour des raisons de sécurité et de confort, la ville limite le nombre autorisé à 19 personnes. Le projet viendrait compléter le tiers lieu, aujourd'hui composé d'une Maison France Services, d'une salle de formation à l'informatique, d'une salle culturelle et d'une cour.

L'objectif global du projet est de faire vivre le lieu, notamment auprès de ses habitants. Il sera animé par la mairie et ou la Maison de France Services (réservation de salles, animation, etc), et sera dédié aux entreprises, entrepreneurs et salariés. En parallèle avec l'accompagnement du CAUE et de l'ADUS, un projet de création d'un flot de fraîcheur est envisagé dans la cour du tiers-lieu. L'objectif étant d'améliorer la création de lien social entre les différents acteurs, pour peut-être faire émerger des idées innovantes.

Pour cela, l'équipe municipale souhaite faire appel à l'ADUS (agence de développement et d'urbanisme), pour réaliser une mission d'assistance conseil dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Lavisse et à un cabinet d'Architecte pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans l'espace coworking.

Contenu de la mission de l'ADUS :

Soutien à la commune dans les missions concernant la réflexion sur le bâtiment LAVISSE afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet :

- Soutien à la réalisation d'études de faisabilité
- Soutien dans les échanges techniques auprès des différents partenaires
- Soutien à la définition et réalisation des programmes
- Soutien au recrutement de bureaux d'études spécialisés et dans le lancement des différentes études techniques
- Soutien au lancement du marché de maîtrise d'œuvre,
- Accompagnement au choix de la procédure du marché de travaux
- Production de notes techniques

Le coût du projet, est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT – HT

Postes de dépenses	DÉPENSES (€)	RECETTES (€)		
Mission d'assistance conseil dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Lavisse	10 000	Etat – PACTE SAT II	12 000	80 %
Etude de faisabilité de l'espace coworking par le cabinet d'Architecte Michel LEBLANC et Sébastien GAUCHET	5 000	Commune	3 000	20 %
TOTAL	15 000	TOTAL	15 000	100 %

Monsieur EKMAN Stéphane fait la même remarque que lors de la délibération précédente

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
19 voix pour et 2 abstentions,

Arrête et approuve la mission d'assistance conseil dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment Lavisse auprès de l'ADUS, et du lancement de l'étude de faisabilité pour la création d'un espace coworking.

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ETAT dans le cadre du PACTE SAT II.

8) Demande de subvention Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache-Projet « Petit-Château-Clos et couvert »

Madame le Maire rappelle que la ville du Nouvion-en-Thiérache, qui bénéficie d'une forte attractivité et d'une identité touristique, notamment avec la base de loisirs, l'aire de camping-car, la piscine en plein air, le petit château et le camping municipal, le but est de poursuivre son développement et d'adapter ses offres touristiques aux besoins de la clientèle.

Composée de patrimoines historiques importants et qui ne sont pas exploités, la ville du Nouvion-en-Thiérache mène actuellement une politique de réhabilitation des bâtiments historiques, dont le petit château et l'ancienne école Lavisse. L'idée du projet « Réinventer le petit château du Nouvion », consiste à accueillir un projet touristique d'un investisseur dans le cadre d'un bail emphytéotique.

En parallèle des recherches menées par la ville du Nouvion-en-Thiérache, Aisne Tourisme qui viendra également accompagner la ville à « la recherche d'investisseurs pour les équipements touristiques de la base de loisirs ».

Aujourd'hui, des investisseurs pourraient être intéressés à investir dans le petit château. Néanmoins, l'état alarmant du petit château nécessite de lourds travaux tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

C'est pourquoi, la ville du Nouvion-en-Thiérache souhaiterait faire la rénovation du clos et couvert du petit château, et ainsi laisser l'aménagement de l'intérieur à la charge de l'investisseur.

Le coût du projet, est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT – HT

Postes de dépenses	DÉPENSES (€)	RECETTES (€)		
Rénovation clos et couvert	550 296	Etat (PACTE SAT II)	440 236,8	80 %
		Commune	110 059,2	20 %
TOTAL	550 296	TOTAL	550 296	100 %

Monsieur DOUART Guy demande si nous sommes sûr d'avoir les 80 %
Madame le Maire répond que rien n'est acquis mais par principe nous demandons le maximum qu'il est possible d'avoir.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
18 voix pour et 3 abstentions (M. DOUART, M. EKMAN et M. BÉTRÉMIEUX),

Arrête et approuve le projet « Réinventer le petit château ».

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ETAT dans le cadre du dispositif projet d'intérêt local.

9) Désaffectation et Déclassement des 2 anciens logements instituteurs de l'école Richepin

Madame le Maire expose que la Ville est propriétaire d'un ensemble immobilier sis au 35 et 37 Place de la République, cadastré AI n°223-AI n°224 et AI N°225

Ces locaux autrefois à usage de logements de fonction, il s'avère nécessaire, selon les dispositions de l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, de constater, dans un premier temps, sa désaffectation matérielle conditionnant sa sortie du domaine public, liée à la cessation de toute activité de service public, et dans un second temps de prononcer son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

Vu l'avis favorable en date du 21 janvier 2022 de la sous-préfecture permettant ainsi de valider la désaffectation de l'ensemble immobilier, il peut donc être acté le déclassement du domaine public du bien non affecté aux locaux scolaires de l'école Jean Richepin pour un reclassement dans le domaine privé de la Ville, en vue de sa cession.

Vu la circulaire n°95-83 du 2 octobre 1995 du Préfet de l'Aisne

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater préalablement la désaffectation du domaine public de l'ensemble immobilier (AI n°223-AI n°224-AI N°225) non affecté au fonctionnement de l'école Richepin, justifié par l'interruption de toute mission de service public.

D'approuver le déclassement de l'ensemble immobilier (AI n°223-AI n°224-AI N°225) du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal.

Monsieur EKMAN Stéphane souhaite que ces logements soient utilisés pour loger des Médecins par exemple.

Madame HAUET Chantal souhaite donner une vocation administrative à ces logements

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal,

18 voix pour et 3 voix contre (Mme HAUET, M. EKMAN et M. BÉTRÉMIEUX),

ADOPTE les propositions ci-dessus.

GESTION DU PATRIMOINE

10) Modification des tarifs camping

Vu la convention VILLE DU NOUVION-EN-THIERACHE – SYNDICAT D'INITIATIVE en date du 17 Mars 2000 rendue exécutoire le 24 Mars 2000, relative à la gestion du terrain de camping,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 Décembre 2021,

Vu l'exposé de Mme Dupont Adeline, Adjointe au Tourisme,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

Arrête, à compter de la saison 2023, les tarifs du camping municipal tels que figurant en annexe.

Précise que ceux-ci seront applicables pour les saisons futures sauf demande expresse de révision.

11) Modification du règlement camping

Vu le règlement intérieur du terrain de camping « Le lac de Condé » signé le 5 décembre, modifié par délibération du 7 décembre 2021,

Madame le MAIRE rappelle que le règlement intérieur étant un règlement type, national, il ne peut être modifié que par décret,

Néanmoins, des prescriptions propres au Camping du Lac de Condé ont été rédigées en annexe de ce règlement et peuvent par conséquent être modifiées

Madame Adeline DUPONT, Adjointe au Tourisme et au Commerce donne lecture des modifications apportées

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé,

à l'unanimité,

ACCEPTE les modifications apportées au règlement intérieur du terrain de camping « Le Lac de Condé » qui sera jointe à la présente.

URBANISME

12) Subvention amélioration de l'Habitat

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle est saisie d'une demande de subvention pour amélioration de l'habitat, 45 rue Théodore Blot de **Madame DEGON Floriane et Monsieur DURSENT Johan.**

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

est d'accord pour attribuer la subvention de **296,61 €** prévue par la délibération du 11 Décembre 1991 à **Madame DEGON Floriane et Monsieur DURSENT Johan.**

La dépense sera prélevée sur le budget 2022.

III) Questions diverses

Monsieur Stéphane EKMAN s'inquiète de la lente avancée du site internet.
Monsieur Jérôme DURSENT lui répond que nous avons eu un petit souci avec le prestataire.

Monsieur Stéphane EKMAN annonce que le Boulanger COPIN c'est fait vandaliser et qu'il est dommage qu'il n'y ait pas de caméra dans cette rue.

Monsieur Jérôme DURSENT lui répond que le maillage des caméras permettrait peut-être de retrouver les auteurs des faits.

Madame le Maire ajoute qu'elle est au courant des faits et qu'il faut dans un premier temps que la victime dépose plainte, ce qu'elle n'a pas fait.

Monsieur DOUART Guy demande des nouvelles du dossier arborétum ayant entendu que les services administratifs de la commune auraient envoyé le dossier en retard.
Madame le Maire répond qu'il n'y a aucun retard et que nous sommes dans l'attente de la réponse de la Région.

Monsieur DOUART Guy informe que les jardinières sur la barrière rue André Ridders ont été dérobées.

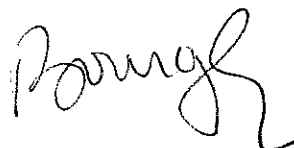
Monsieur DOUART Guy demande pourquoi le drapeau français a été retiré sur le monument aux morts.
Madame le Maire lui répond que durant la coupe du monde de football, il est préférable de retirer ces drapeaux afin d'éviter leur disparition.

Monsieur DUFOUR Ludovic demande des nouvelles de la subvention demandé par le tennis au département.
Madame le Maire lui répond qu'il faut lui remettre directement le dossier.

La séance est levée à 21h22

Fait à le Nouvion en Thiérache, le 6 octobre 2022

Le secrétaire,



Mme BOURGE Michelle

